

CHAPITRE I - CHAMPIONNATS LBFA DE CROSS

1.1.0 GENERALITES

- 1.1.1 Chaque année, la L.B.F.A. organise les championnats individuels de cross avec un classement général intercercles hommes et un classement intercercles femmes ainsi qu'un classement général.
- 1.1.2 Le Comité Directeur (C.D.) peut confier l'organisation de ces championnats à un cercle. Il est loisible à ce dernier d'organiser un prologue comprenant des épreuves pour les catégories benjamins, pupilles et minimes.

1.2.0 QUALIFICATIONS – INSCRIPTIONS

- 1.2.1 Tous les athlètes licenciés dans un cercle de la L.B.F.A., quelle que soit leur nationalité, peuvent participer à ces championnats.
- 1.2.2 Le C.D. détermine les modalités d'inscription à ces championnats et au prologue éventuel et fixe le montant du droit d'inscription.

1.3.0 CLASSEMENTS INDIVIDUELS

- 1.3.1 Dans chaque catégorie et en cross court, il est établi un classement individuel.
- 1.3.2 Dans les catégories cadets et scolaires, il est établi un classement individuel par année de naissance, même si l'épreuve se déroule en une série.
- 1.3.3 Dans les catégories masters, il est établi un classement général et un classement individuel regroupant les autres catégories. Il n'est toutefois établi qu'un seul classement si l'épreuve se déroule en une série.

1.4.0 CHAMPIONS ET PODIUMS

- 1.4.1 Les athlètes classés aux trois premières places de leur catégorie, conformément au point 1.3.0, sont appelés au podium, le premier étant sacré champion L.B.F.A. de la catégorie concernée.
- 1.4.2 Dans la catégorie seniors, les trois athlètes espoirs (3 premières années seniors) les mieux classés sont également appelés au podium, le premier étant sacré champion L.B.F.A. Ce podium et ce titre sont cumulables avec ces mêmes distinctions en seniors.
- 1.4.3 Dans les catégories masters, les trois athlètes les mieux classés de chaque catégorie (M40, M45, M50..., W35, W40, W45 ...) sont appelés au podium, le premier étant sacré champion L.B.F.A.
- 1.4.4 Les appelés au podium reçoivent une médaille, selon leur place.

1.5.0 CLASSEMENTS INTERCERCLES

- 1.5.1 Un classement général intercercles hommes et un classement intercercles femmes sont établis. Ces classements sont obtenus en tenant compte des classements suivants :

- 3 premier(e)s classé(e)s par cercle pour les catégories cadet(te)s, scolaires, juniors, seniors et masters, hommes et femmes ;
- 3 premier(e)s classé(e)s par cercle dans les cross courts.

Les classements intercercles sont établis par ordre croissant des points. Dans les catégories où le classement individuel est scindé en deux séries (cadets, scolaires et éventuellement masters (H+F), le classement intercercles tient compte des ~~cinq ou quatre~~ trois meilleures places ~~selon le cas~~ , chez les hommes et ~~des trois meilleures places~~ chez les femmes obtenues sur l'ensemble des deux séries.

En cas d'ex-aequo entre deux ou plusieurs cercles, la meilleure place du ~~5^e ou 4^e~~ 3^e homme classé ~~selon le cas~~ , ou de la 3^e femme classée est déterminante. Si l'ex-aequo subsiste, on se réfère au ~~4^e ou 3^e~~ 2^e homme classé ou à la 2^e femme et ainsi de suite, jusqu'au départage des cercles concernés. Si le départage ne peut intervenir, les cercles sont proclamés premiers. Les ex-aequo ne sont départagés que pour la première place du classement intercercles.

Ces classements généraux sont réalisés en additionnant les points attribués aux cercles

classés dans les intercercles repris ci-dessus selon la place obtenue et le nombre de cercles classés dans les intercercles concernés.

Les points attribués par intercercles sont les suivants :

- ~~— 1 cercle classé: 4;~~
- ~~— 2 cercles classés: 5,2;~~
- ~~— 3 cercles classés: 6,3,1;~~
- ~~— 4 cercles classés: 7,4,2,1;~~
- ~~— 5 cercles classés: 8,5,3,2,1;~~
- ~~— 6 cercles classés: 9,6,4,3,2,1;~~
- ~~— 7 cercles classés: 10,7,5,4,3,2,1;~~
- ~~— 8 cercles classés: 11,8,6,5,4,3,2,1;~~
- ~~— 9 cercles classés: 12,9,7,6,5,4,3,2,1;~~
- ~~— 10 cercles classés: 13,10,8,7,6,5,4,3,2,1;~~
- ~~— etc.~~
- 15, 12, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 points à partir du 12^e club classé.

Les classements généraux intercercles sont établis par ordre décroissant des points. En cas d'ex-aequo dans un classement intercercles par catégorie, les points attribués dans le cadre de l'intercercles général sont additionnés et partagés entre les cercles concernés.

En cas d'ex-aequo pour la première place au classement intercercles général hommes ou femmes, il est fait successivement application des règles suivantes pour départager les cercles concernés.

- Le cercle le plus souvent classé dans les intercercles hommes ou femmes, selon le cas :
- Le cercle ayant obtenu le plus de premières, voire de deuxième, troisième places dans les mêmes intercercles;
- Le cercle comptant le plus d'hommes ou de femmes, selon le cas, aux arrivées des catégories concernées par l'intercercles général.

1.5.2 Un classement général intercercles L.B.F.A. est établi.

Ce classement est obtenu par addition des points des cercles repris aux classements généraux intercercles hommes et/ou femmes, visés au point 1.5.1. Ce classement général est établi par ordre croissant des points.

En cas d'ex-aequo pour la première place au classement général intercercles L.B.F.A., il est fait successivement application des règles suivantes pour départager les cercles concernés :

- Le cercle classé au classement intercercles général hommes et au classement intercercles général femmes visés au point 1.5.1 ;
- Le cercle le plus souvent classé aux intercercles hommes et femmes visés au point 1.5.1 ;
- Le cercle ayant obtenu le plus de premières, voire de deuxième ou de troisième places dans les mêmes intercercles ;
- Le cercle comptant le plus d'hommes et de femmes aux arrivées des catégories concernées.

1.6.0 TROPHEES ET CHALLENGES

1.6.1 La L.B.F.A. prévoit des trophées pour les cercles lauréats des intercercles généraux hommes et femmes visé au point 1.5.1.

1.6.2 Le classement général intercercles visé au point 1.5.2 est doté d'un trophée.

1.6.3 Les trophées restent la propriété des cercles lauréats.

1.6.4 Les trophées sont remis aux délégués des cercles concernés lors de la plus proche assemblée générale de la L.B.F.A.